

Enquête sectorielle « FinTech » : l'Autorité de la concurrence rend son avis

Publié le 29 avril 2021

Face aux changements importants que connaît le secteur des paiements, caractérisés notamment par l'arrivée des grandes plateformes numériques, l'Autorité relève plusieurs points de vigilance.

L'Autorité s'est saisie d'office pour avis, le 13 janvier 2020, pour évaluer la situation concurrentielle dans le secteur des nouvelles technologies appliquées aux activités financières et, plus particulièrement, aux activités de paiement. Après la conduite d'auditions, l'envoi de questionnaires ciblés, le lancement d'une consultation publique et l'exploitation de nombreuses études et publications, l'Autorité rend aujourd'hui son avis.

Au terme d'une enquête approfondie, l'Autorité estime que l'innovation technologique et les changements apportés à la réglementation ont permis l'arrivée, dans le secteur des paiements, de nouveaux acteurs, les FinTech et les BigTech, qui ont développé, aux côtés des acteurs bancaires traditionnels, des modes de paiement novateurs pour les consommateurs, et des nouveaux services diversifiés (gestion de compte, aide au paiement de la TVA pour les PME, etc).

L'Autorité note le rôle important joué par les FinTech pour développer des nouveaux services innovants en se saisissant de toutes les opportunités créées par la réglementation. Elle constate aussi que les acteurs bancaires traditionnels recourent à différentes stratégies pour rester en prise avec les segments les plus innovants du marché : prise de contrôle *via* des acquisitions, prises de participation, développement en interne.

L'un des principaux phénomènes mis en lumière par l'Autorité dans son enquête est l'arrivée des grandes plateformes BigTech dans le secteur des paiements, avec le développement des services utilisant le nom de l'entreprise (Apple Pay, Google Pay, Amazon Pay notamment). Ce développement semble particulièrement significatif, car les acteurs de type plateforme disposent d'avantages considérables à faire valoir : ils contrôlent des écosystèmes s'appuyant sur de vastes communautés d'utilisateurs, ont accès à de vastes ensembles de données et ont la capacité technique de les mettre à profit. En outre, en s'appuyant, pour la réalisation du paiement, sur les acteurs bancaires traditionnels et les groupements de cartes bancaires, les grandes plateformes ont la capacité de retirer des bénéfices significatifs, sans être pour autant soumises aux contraintes réglementaires qui pèsent sur les acteurs bancaires.

Les évolutions décrites dans l'enquête ont la capacité de bouleverser les équilibres concurrentiels jusqu'alors en place. L'Autorité souligne notamment l'existence de risques concurrentiels liés au renforcement du pouvoir de marché des grandes plateformes numériques ou au verrouillage des consommateurs dans un écosystème ainsi que le risque de marginalisation, à terme, des acteurs bancaires traditionnels.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 29 avril 2021

[Lire le communiqué](#)